









1) SIGNAUX D' ARRIVEE

Pavillon	Nom	Signaux sonores	Commentaires
	Pavillon Bleu	↑	- Envoyé lorsque le bateau CC est en place sur la ligne d'arrivée
<b>AUTRES PAVILLONS UTILISES</b>			
	Orange	↑	- Envoyé <b>sur le mât de visé</b> du bateau CC lorsque <b>la ligne d'arrivée est en place.</b>
	Pavillon S	↑ ● ●	- Envoyé sur le <b>mât de visé</b> du bateau CC à la <b>place du Orange</b> , en <b>remplacement du bleu</b> , lorsque le <b>parcours prévu est réduit</b> et le bateau CC est en place sur la ligne d'arrivée. (32.2)
	Pavillon L	↑	- <b>Sur l'eau</b> venez à portée de voix ou suivez ce bateau.
	Pavillon N sur H	↑ ● ● ●	- Toutes les courses sont annulées. - Signaux ultérieurs à terre
	Aperçu sur H	↑ ● ●	- Les courses dont le départ n'a pas été donné sont retardées - Signaux ultérieurs à terre
	Pavillon N sur A	↑ ● ● ●	- Toutes les courses sont annulées. - Plus de course aujourd'hui.
	Aperçu sur A	↑ ● ●	- Les courses dont le départ n'a pas été donné sont retardées - Plus de course aujourd'hui.

2) REGLEMENTATION CONCERNANT CETTE PHASE

2.1 – Définition

<b>Finir</b>	- Un bateau <b>finit</b> quand une partie quelconque de sa coque, ou de son équipage ou équipement en position normale, coupe la ligne d'arrivée depuis le côté parcours. Toutefois, il n'a pas <b>fini</b> si, après avoir franchi la ligne d'arrivée, il : (a) effectue une pénalité selon la règle 44.2, (b) corrige une erreur selon la règle 28.2 commise sur la ligne, ou (c) continue d'effectuer le parcours.
--------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.2 – Règles applicables

<b>28 - Effectuer le parcours</b>	28.1 – Un bateau <b>doit prendre le départ</b> , effectuer le parcours décrit dans les instructions de course et <b>finir</b> . Ce faisant, il peut laisser d'un côté ou de l'autre une <b>marque</b> qui ne commence pas, ne délimite pas ou ne termine pas le bord sur lequel il navigue. Après avoir <b>fini</b> , il n'a pas besoin de franchir complètement la ligne d'arrivée.  28.2 - Un fil représentant le sillage d'un bateau à partir du moment où il commence à s'approcher de la ligne de départ depuis le côté pré-départ pour <b>prendre le départ</b> jusqu'à ce qu'il ait <b>fini</b> doit, s'il est tendu, (a) passer chaque <b>marque</b> du côté requis et dans l'ordre correct (b) toucher chaque <b>marque</b> à contourner, et (c) passer entre les <b>marques</b> d'une porte depuis la direction de la <b>marque</b> précédente. Il peut corriger toute erreur pour respecter cette règle. tant qu'il n'a pas <b>fini</b> .
<b>32 – Réduire ou annuler après le départ</b>	32.2 – Si le comité de course signale un parcours réduit (envoi du pavillon S avec deux signaux sonores), la ligne d'arrivée doit être (a) à une <b>marque</b> à contourner, entre la <b>marque</b> et un mât arborant le pavillon S, (b) une ligne que les bateaux sont tenus de franchir à la fin de chaque tour (c) à une porte, entre les <b>marques</b> de la porte. La réduction de parcours doit être signalée avant que le premier bateau coupe la ligne d'arrivée.
<b>Commentaire</b>	L'arrivée se fait toujours <b>en ligne directe depuis la dernière marque.</b>